

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

COMMUNE D'ESCLANÈDES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AR2024-04

6 février 2024

domaine : 8.3. voirie

portant occupation du domaine privé de la commune sur la Place de la Gare de Chanac

LE MAIRE D'ESCLANÈDES,

VU	l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU	le Code de la voirie routière ;
VU	le Code de commerce ;
VU	la demande d'autorisation de voirie de l'entreprise GGM (ZA, 161 Lotissement le Clos, 74130 VOUGY), représentée par M. Fabrice MARCHAL, chargé d'affaires, pour les travaux de sécurisation de la falaise derrière la Gare de Chanac, 1760, Route Nationale 88, Le Bruel, 48230 Esclanèdes ; travaux commandés par la SNCF ;
CONSIDERANT	qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique ;

ARRETE

<u>Article 1</u> :	L'entreprise GGM est autorisée à circuler sur la parcelle A 1032 avec ses engins de chantier et de procéder au chargement des héliportages.
<u>Article 2</u> :	Cette autorisation de voirie prendra effet à compter du lundi 12 février 2024 (8h00) jusqu'au mardi 30 avril 2024 (18h00).
<u>Article 3</u> :	L'entreprise GGM assurera la mise en œuvre des dispositifs d'information et de sécurité nécessaires selon les normes en vigueur, y compris si besoin les interdictions de stationnement sur cet espace. L'entreprise GGM veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
<u>Article 4</u> :	Ampliation du présent arrêté sera adressée à : - Monsieur le Maire de la commune de Chanac ; - Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de la caserne de Chanac ; - Monsieur le Directeur de la DIR Massif Central ; - l'entreprise GGM.
<u>Article 5</u> :	Mme le Maire d'Esclanèdes, M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de Chanac, Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Esclanèdes, le 6 février 2024

Le Maire,

Pascale BONICEL

